

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADÉ-SUR-GARONNE
Séance du 5 juillet 2022

Le mardi 05.07.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28.06.2022), se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. VIDONI-PERIN Thierry (par Mme IBRES), Mme TAURINES Anna (par Mme IBRES), Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par Mme MERLO SERVENTI), Mme BRIEZ Dominique (par Mme MOREEL), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme LOUGE (par M. DELMAS).

Excusée : Mme GARCIA Hélène.

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme MOREL CAYE Françoise.

(En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10.11.2021 portant diverses dispositions sanitaires, et plus particulièrement concernant la tenue des assemblées délibérantes locales : du 10.11.2021 au 31.07.2022, poursuite des mesures dérogatoires pendant l'état d'urgence sanitaire, notamment fixation du quorum au tiers des membres présents, et possibilité de deux pouvoirs au lieu d'un).

Délibération n° 67-2022.
PASS 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle que le PASS est un « passeport » qui peut être délivré, en fonction du Quotient Familial des familles, aux enfants âgés de 4 à 18 ans (au cours de l'année civile de délivrance du passeport), domiciliés à Grenade (ou dont les parents acquittent une taxe locale à Grenade). L'objectif est de faciliter l'accès aux loisirs culturels et aux sports ainsi qu'à la piscine municipale, la Commune prenant en charge une partie des frais d'inscription à l'activité, selon un barème déterminé en fonction du quotient familial établi selon la formule de calcul de la CAF. La participation de la Commune (arrondie à l'entier supérieur) est établie sur le barème suivant :

Catégorie	Quotient Familial	Participation Commune
A	de 0 à 400 €	80%
B	de 400,01 à 680 €	60%
C	de 680,01 à 900 €	40%
D	de 900,01 à 1.000 €	20 %

Le PASS peut être utilisé auprès des associations partenaires du projet, pour les activités mentionnées dans la convention de partenariat signée entre la Commune et l'association. La famille acquitte les frais résiduels auprès de l'association et l'association est subventionnée par versement établi sur la base d'un état nominatif transmis par l'association (le montant de la participation de la commune est voté par le Conseil Municipal).

Le nombre d'activités est limité à une par enfant, avec la possibilité de tarif réduit sur la piscine de Grenade et **l'aide de la commune est plafonnée à 200 € par enfant et par an** (cf délibération du Conseil Municipal du 30.06.2015). La carte PASS est délivré au Guichet Unique, rue de Belfort, sur présentation d'une pièce d'identité (ou livret de famille), d'un justificatif de domicile (ou avis d'imposition pour taxes locales), de la carte CAF ou du numéro d'allocataire. Le PASS est nominatif ; une photo d'identité est apposée. Au moment de l'établissement de la carte PASS, la famille devra préciser l'activité pour laquelle elle souhaite bénéficier du PASS ; le nom de l'association et l'activité seront mentionnés sur la carte de l'enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de partenariat PASS 2022/2023 à passer avec les associations partenaires (cf document joint en annexe),
- approuve les activités et les tarifs 2022/2023 proposées par **le Cercle Nautique, le Foyer Rural de Grenade, le Grenade Tennis Club, la Gymnastique Volontaire, l'association Kanahau Tahia Nui, La Compagnie des Mots à Coulisses, Les Bâtons Garonnais, Les Pumas de Grenade** (cf document joint en annexe),
- autorise Mr. le Maire à signer les conventions de partenariat 2022/2023 avec ces associations.

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-67-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Convention de partenariat dans le cadre du PASS - Saison 2022/2023

Association

Entre : La **Commune de Grenade**, représentée par Jean-Paul DELMAS, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du,

Et : L'**Association**, représentée par son (sa) Président(e), ci-après désignée « l'association »,

Il est convenu :

Art 1 : Dans le cadre des dispositions du PASS mises en œuvre par la Commune de Grenade pour favoriser l'accès aux activités sportives ou culturelles des enfants âgés de 4 à 18 ans domiciliés à Grenade (où dont les parents acquittent une taxe locale à Grenade), l'association est partenaire de la Commune de Grenade durant la saison 2022-2023.

Art 2 : Il est précisé que le PASS est une mesure sociale, engageant des deniers publics, visant à aider financièrement les familles pour permettre aux enfants et jeunes d'accéder aux activités sportives et culturelles organisées par les associations de Grenade. L'association partenaire du dispositif, s'engage sur une évolution raisonnée des tarifs pratiqués. Dans tous les cas, la somme apportée en participation par la commune sera soumise à décision du Conseil Municipal.

Art 3 : Les tarifs proposés par l'association au titre de la saison 2022-2023, et la participation de la Commune de Grenade figurent en annexe. La participation de la commune sera versée après communication d'un état récapitulatif.

Art 4 : L'association s'engage à respecter les dispositions du PASS.

Art 5 : Le PASS 2022-2023 est valable jusqu'au 31 août 2023.

Art 6 : L'association s'engage à faire paraître, sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels, la participation financière de la collectivité.

Art 7 : L'association s'engage à effectuer les déclarations légales auprès de la CNIL au cas d'utilisation de fichiers informatisés.

Art 8 : Pour faciliter l'accès aux activités qu'elle organise, l'association mettra en œuvre les dispositions suivantes :

Art 9 : L'association communiquera un état de présence nominatif des enfants qui bénéficient des dispositions du PASS, afin d'obtenir le versement de la participation communale.

Art 10 : La Commune de Grenade se réserve le droit de vérifier, par tous moyens, la fréquentation effective de l'activité par les enfants dont les noms sont mentionnés dans les états récapitulatifs et qui donnent lieu à versement de la participation communale.

Art 11 : La présente convention est consentie et acceptée **du 01/09/2022 au 31/08/2023**.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

L'Association

Fait à Grenade, le
La Commune,

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-67-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

CERCLE NAUTIQUE

Catégorie	Taux de prise en charge	Tarif de l'association par an	Tarif retenu pour calcul participation Commune par an	montant à payer par la famille par an	participation de la Commune par an
-----------	-------------------------	-------------------------------	---	---------------------------------------	------------------------------------

1ère année (-18 ans)

Cat. A	80%	166,50 €	138 €	55,50 €	111 €
Cat. B	60%	166,50 €	138 €	83,50 €	83 €
Cat. C	40%	166,50 €	138 €	110,50 €	56 €
Cat. D	20%	166,50 €	138 €	138,50 €	28 €

renouvellement (-18 ans)

Cat. A	80%	136,50 €	125 €	36,50 €	100 €
Cat. B	60%	136,50 €	125 €	61,50 €	75 €
Cat. C	40%	136,50 €	125 €	86,50 €	50 €
Cat. D	20%	136,50 €	125 €	111,50 €	25 €

FOYER RURAL

Catégorie	Taux de prise en charge	Tarif de l'association par an	Tarif retenu pour calcul participation Commune par an	montant à payer par la famille par an	participation de la Commune par an
-----------	-------------------------	-------------------------------	---	---------------------------------------	------------------------------------

Danse classique (éveil)

Cat. A'	80%	220 €	199 €	60 €	160 €
Cat. B	60%	220 €	199 €	100 €	120 €
Cat. C	40%	220 €	199 €	140 €	80 €
Cat. D	20%	220 €	199 €	180 €	40 €

Poterie

Gravity TRX

Danse classique (débutant)

Cat. A	80%	240 €	199 €	80 €	160 €
Cat. B	60%	240 €	199 €	120 €	120 €
Cat. C	40%	240 €	199 €	160 €	80 €
Cat. D	20%	240 €	199 €	200 €	40 €

Danse classique (élémentaire 1)

GRS, Hip Hop, Street jazz,

All styles,

Danses Polynésiennes

Dessin/peinture

Eveil Corporel et motricité

Danse classique (élémentaire 2)

Cat. A	80%	260 €	216 €	87 €	173 €
Cat. B	60%	260 €	216 €	130 €	130 €
Cat. C	40%	260 €	216 €	173 €	87 €
Cat. D	20%	260 €	216 €	216 €	44 €

Théâtre

GRS (compétition)

Cat. A	80%	280 €	255 €	76 €	204 €
				80 €	plafonnée à 200€
Cat. B	60%	280 €	255 €	127 €	153 €
Cat. C	40%	280 €	255 €	178 €	102 €
Cat. D	20%	280 €	255 €	229 €	51 €

Mangas BD

Cat. A	80%	300 €	255 €	96 €	204 €
				350 €	plafonnée à 200€
Cat. B	60%	300 €	255 €	147 €	153 €
				350 €	plafonnée à 200€
Cat. C	40%	300 €	255 €	198 €	102 €
Cat. D	20%	300 €	255 €	249 €	51 €

Danse Classique (élémentaire 2)

<2 cours par semaine>

Cat. A	80%	450 €	410 €	122 €	328 €
				250 €	plafonnée à 200€
Cat. B	60%	450 €	410 €	204 €	246 €
				250 €	plafonnée à 200€
Cat. C	40%	450 €	410 €	286 €	164 €
Cat. D	20%	450 €	410 €	368 €	82 €

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-67-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

GRENADE TENNIS CLUB
(ECOLE DE TENNIS)

*Catégorie Taux de prise
en charge Tarif de l'association
par an Tarif retenu pour calcul
participation Commune
par an montant à payer
par la famille
par an participation de
la Commune
par an*

Baby

Cat. A	80%	170 €	102 €	88 €	82 €	1 enfant
	80%	150 €	87 €	80 €	70 €	pour le 2ème enfant
	80%	140 €	81 €	75 €	65 €	à partir du 3 ^e enfant
Cat. B	60%	170 €	102 €	108 €	62 €	1 enfant
	60%	150 €	87 €	97 €	53 €	pour le 2ème enfant
	60%	140 €	81 €	91 €	49 €	à partir du 3 ^e enfant
Cat. C	40%	170 €	102 €	129 €	41 €	1 enfant
	40%	150 €	87 €	115 €	35 €	pour le 2ème enfant
	40%	140 €	81 €	107 €	33 €	à partir du 3 ^e enfant
Cat. D	20%	170 €	102 €	149 €	21 €	1 enfant
	20%	150 €	87 €	132 €	18 €	pour le 2ème enfant
	20%	140 €	81 €	123 €	17 €	à partir du 3 ^e enfant

Compétition

Cat. A	80%	250 €	189 €	98 €	152 €	1 enfant
	80%	230 €	174 €	90 €	140 €	pour le 2ème enfant
	80%	220 €	166 €	87 €	133 €	à partir du 3 ^e enfant
Cat. B	60%	250 €	189 €	136 €	114 €	1 enfant
	60%	230 €	174 €	125 €	105 €	pour le 2ème enfant
	60%	220 €	166 €	120 €	100 €	à partir du 3 ^e enfant
Cat. C	40%	250 €	189 €	174 €	76 €	1 enfant
	40%	230 €	174 €	160 €	70 €	pour le 2ème enfant
	40%	220 €	166 €	153 €	67 €	à partir du 3 ^e enfant
Cat. D	20%	250 €	189 €	212 €	38 €	1 enfant
	20%	230 €	174 €	195 €	35 €	pour le 2ème enfant
	20%	220 €	166 €	186 €	34 €	à partir du 3 ^e enfant

Groupe Avenir

Cat. A	80%	310 €	260 €	102 €	208 €	1 enfant
				110 €	plafonnée à 200€	
	80%	290 €	174 €	150 €	140 €	pour le 2ème enfant
Cat. B	80%	280 €	168 €	145 €	135 €	à partir du 3 ^e enfant
	60%	310 €	260 €	154 €	156 €	1 enfant
	60%	290 €	174 €	185 €	105 €	pour le 2ème enfant
Cat. C	60%	280 €	168 €	179 €	101 €	à partir du 3 ^e enfant
	40%	310 €	260 €	206 €	104 €	1 enfant
	40%	290 €	174 €	220 €	70 €	pour le 2ème enfant
Cat. D	40%	280 €	168 €	212 €	68 €	à partir du 3 ^e enfant
	20%	310 €	260 €	258 €	52 €	1 enfant
	20%	290 €	174 €	255 €	35 €	pour le 2ème enfant
	20%	280 €	168 €	246 €	34 €	à partir du 3 ^e enfant

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

*Catégorie Taux de prise
en charge Tarif de l'association
par an Tarif retenu pour calcul
participation Commune
par an montant à payer
par la famille
par an participation de
la Commune
par an*

Enfants et jusqu'18 ans

Cat. A	80%	123 €	106 €	38 €	85 €	année entière
	80%	89 €	77 €	27 €	62 €	2 trimestres
	80%	55 €	48 €	16 €	39 €	1 trimestre
Cat. B	60%	123 €	106 €	59 €	64 €	année entière
	60%	89 €	77 €	42 €	47 €	2 trimestres
	60%	55 €	48 €	26 €	29 €	1 trimestre
Cat. C	40%	123 €	106 €	80 €	43 €	année entière
	40%	89 €	77 €	58 €	31 €	2 trimestres
	40%	55 €	48 €	35 €	20 €	1 trimestre
Cat. D	20%	123 €	106 €	101 €	22 €	année entière
	20%	89 €	77 €	73 €	16 €	2 trimestres
	20%	55 €	48 €	45 €	10 €	1 trimestre

16 à 18 ans (cours adultes)

Cat. A	80%	171 €	147 €	53 €	118 €
Cat. B	60%	171 €	147 €	82 €	89 €
Cat. C	40%	171 €	147 €	112 €	59 €
Cat. D	20%	171 €	147 €	141 €	30 €

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-67-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

KANAHAU TAHIA NUI
(Ori Tahiti : danse polynésienne)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de prise en charge</i>	<i>Tarif de l'association par an</i>	<i>Tarif retenu pour calcul participation Commune par an</i>	<i>montant à payer par la famille par an</i>	<i>participation de la Commune par an</i>
Cat. A	80%	60,00 €	60,00 €	12,00 €	48 €
Cat. B	60%	60,00 €	60,00 €	24,00 €	36 €
Cat. C	40%	60,00 €	60,00 €	36,00 €	24 €
Cat. D	20%	60,00 €	60,00 €	48,00 €	12 €

LA COMPAGNIE DES MOTS A COULISSES

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de prise en charge</i>	<i>Tarif de l'association par an</i>	<i>Tarif retenu pour calcul participation Commune par an</i>	<i>montant à payer par la famille par an</i>	<i>participation de la Commune par an</i>
Cat. A	80%	200 €	184 €	52 €	148 €
Cat. B	60%	200 €	184 €	89 €	111 €
Cat. C	40%	200 €	184 €	126 €	74 €
Cat. D	20%	200 €	184 €	163 €	37 €

LES BATONS GARONNAIS

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de prise en charge</i>	<i>Tarif de l'association par an</i>	<i>Tarif retenu pour calcul participation Commune par an</i>	<i>montant à payer par la famille par an</i>	<i>participation de la Commune par an</i>
Cat. A	80%	130 €	120 €	34 €	96 €
Cat. B	60%	130 €	120 €	58 €	72 €
Cat. C	40%	130 €	120 €	82 €	48 €
Cat. D	20%	130 €	120 €	106 €	24 €

Section Bâtons et Pompons
Confirmés

Cat. A	80%	90 €	100 €	10 €	80 €
Cat. B	60%	90 €	100 €	30 €	60 €
Cat. C	40%	90 €	100 €	50 €	40 €
Cat. D	20%	90 €	100 €	70 €	20 €

Section Bâtons et Pompons
Débutants/Intermédiaire

LES PUMAS DE GRENADE

<i>Catégorie</i>	<i>Taux de prise en charge</i>	<i>Tarif de l'association par an</i>	<i>Tarif retenu pour calcul participation Commune par an</i>	<i>montant à payer par la famille par an</i>	<i>participation de la Commune par an</i>
Cat. A	80%	175 €	130 €	71 €	104 €
Cat. B	60%	175 €	130 €	97 €	78 €
Cat. C	40%	175 €	130 €	123 €	52 €
Cat. D	20%	175 €	130 €	149 €	26 €

Baby Judo (4-5 ans)

Cat. A	80%	180 €	133 €	73 €	107 €
Cat. B	60%	180 €	133 €	100 €	80 €
Cat. C	40%	180 €	133 €	126 €	54 €
Cat. D	20%	180 €	133 €	153 €	27 €

Taïso

Cat. A	80%	240 €	200 €	80 €	160 €
Cat. B	60%	240 €	200 €	120 €	120 €
Cat. C	40%	240 €	200 €	160 €	80 €
Cat. D	20%	240 €	200 €	200 €	40 €

Judo, ju-jitsu, fighting,
self défense,

Accusé de réception en préfecture
031-213102320-20220705-67-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022